



# HUMAQUITAINE



## CAHIER DES CHARGES

R E G I O N



AQUITAINE

ANNEE 2010



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Forte de plus de 12.000 stagiaires et 19.000 apprentis accompagnés par le Conseil Régional, l'Aquitaine est une région résolument tournée vers le futur. Dans ce sens, elle soutient la qualification initiale en alternance des jeunes par l'apprentissage et propose, à travers la formation continue, une deuxième chance à toutes celles ou ceux sortis du système scolaire sans qualification. Elle s'attache, ainsi, à répondre aux besoins économiques et sociaux du territoire.

Le Règlement d'Intervention de la Mobilité Internationale, voté par le Conseil Régional d'Aquitaine en Juin 2007, a pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaire de parcours de mobilité. En élaborant une offre diversifiée, l'Aquitaine entend initier, par la mise en œuvre **d'une réelle mobilité internationale**, une valeur ajoutée incontestable en faveur de ces publics qui, de manière traditionnelle en seraient évincés. Ainsi, la mobilité doit devenir, pour les plus démunis d'entre eux, un outil complémentaire à leur formation, leur permettant, à terme d'améliorer leur chance d'insertion professionnelle.

La logique dans laquelle s'inscrit le Conseil Régional d'Aquitaine est prioritairement une logique d'ouverture à la citoyenneté internationale, à l'approche culturelle, mais aussi une logique d'acquisition de compétences pour accroître l'employabilité de tous les aquitains et particulièrement ceux qui, sans l'intervention régionale, n'auraient aucun moyen d'en bénéficier.

Sont ainsi concernés par la politique régionale les projets visant à favoriser l'acquisition de compétences personnelles et professionnelles complémentaires à la formation suivie par :

- des projets d'insertion pour les jeunes repérés par des Missions Locales, associations ou des organismes de formation,
- des projets de découverte de l'entreprise dans un pays européen ou de l'apprentissage de la vie sociale et professionnelle dans un contexte formatif.
- des projets collectifs présentés par des professionnels de l'orientation ou de la formation visant à répondre à un besoin identifié dans le cadre de parcours de formation.

La Région reconnaît par ce soutien, la **valeur ajoutée en terme d'employabilité** d'un séjour à l'étranger dans le cadre d'un parcours de formation. Ce programme contribue notamment à une **logique d'ouverture à la citoyenneté européenne** et à **l'approche interculturelle** favorable au développement personnel des publics.

Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union Européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

En soutenant activement le développement de l'offre de mobilité européenne en faveur des publics apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et formateurs, la Région se donne également pour objectif de **renforcer la qualité et l'attractivité des formations** dispensées sur son territoire notamment pour les filières en déficit d'image et/ou de recrutement.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE DE MOBILITE

Dès la mise en place du règlement d'intervention, la Région a souhaité mettre en place une PLATE FORME AQUITAINE CAP MOBILITE qui privilégie 2 objectifs :

- **professionnaliser** les acteurs aquitains de la formation professionnelle et de l'apprentissage en :
  - dotant l'appareil de formation de 150 référents « mobilité » sortante,
  - accompagnant 50 organismes différents à accueillir les groupes dans le cadre des actions de mobilité d'autres Etats Membres,
  - mutualiser les outils et les pratiques.
- **constituer et pérenniser** un réseau de partenaires européens et de pays partenaires pour favoriser les échanges.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a confié, par voie de marché public, cette mission à un Groupement solidaire dont le mandataire est l'INSUP Formation, en partenariat avec l'INFA.

Organisé autour d'une gouvernance partagée, la plate forme mobilise de très nombreux partenaires : CFA, Missions Locales, IRTS et IFSI, Foyers de Jeunes Travailleurs Aquitains, AFPA, Pôle Emploi, Fédération régionale des MFR, Union Régionale des Organismes de Formation d'Aquitaine, CFPPA, CIJA, réseaux consulaires, GRETA, Agefiph, etc.

L'intervention de la Région se concentre sur la mobilité des jeunes peu ou pas qualifiés, en difficulté d'insertion professionnelle, en valorisant la mobilité comme étape « structurante » dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

## L'EXPERIMENTATION SOCIALE HUMAQUITAINE

Le projet **HUMAQUITAINE** relève de l'AXE 4, Programme 2 de l'appel à projet expérimental mis en œuvre par le Haut Commissariat à la Jeunesse : « **Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage** » dont le Conseil Régional a été lauréat.

Il s'inscrit dans la poursuite de la politique régionale de mobilité dont l'objectif est d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiant de parcours à l'étranger pour préparer les aquitains à la mondialisation.

**HUMAQUITAINE** consiste en la validation de **typologies les plus pertinentes par rapport à des publics cibles** : durée et objectifs des actions de mobilité, contenus et thèmes des séjours, organisation ciblée de séjours ...

**L'objectif du projet HUMAQUITAINE est d'expérimenter, au-delà du dispositif public de mobilité, une mobilité à « vocation d'utilité sociale » pour les publics de bas niveau de qualification**, suivis par les Missions Locales, acteurs de la politique de la ville, Associations, Centres de Formation des Apprentis...

Cette expérimentation, si ces résultats sont validés, en permettra son intégration dans le dispositif de droit commun de la politique régionale de mobilité, un transfert et une diffusion des résultats à d'autres régions et/ou institutions oeuvrant dans la mobilité des jeunes en difficulté.

L'expérimentation sociale **HUMAQUITAINE** est une « *innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à petite échelle, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les résultats, dans l'optique d'une généralisation si ces résultats s'avèrent probants*<sup>1</sup> »

---

<sup>1</sup> In Les Rencontres de l'expérimentation sociale, Grenoble, Novembre 2007

L'objectif du projet HUMAQUITAINE est de compléter le dispositif de droit commun de la mobilité et de permettre d'expérimenter sur 28 mois, de Décembre 2009 à Avril 2012, un volet complémentaire en direction des Jeunes Ayant le Moins d'Opportunité (JAMO) en développant la mobilité des publics en difficulté en direction des pays francophones et/ou en voie de développement : Québec, Maghreb, Afrique francophone, Madagascar ...

## A. FAVORISER LA MOBILITE DE PUBLICS QUI EN SONT LE PLUS ELOIGNES

### a. Valider les présupposés selon lesquels :

- ⇒ La mobilité de ces publics est plus réaliste dans des pays où la **barrière de la langue** n'est pas un handicap insurmontable,
- ⇒ Les actions à **vocation d'utilité sociale** peuvent contribuer à l'ouverture culturelle et la restauration de l'estime de soi, de son environnement, favoriser l'approche de la mobilité ...

b. **Impliquer** des publics jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle en milieu urbain (quartiers en difficulté), en milieu rural (problèmes d'isolement) en milieu rural/urbain et les inscrire dans le processus de mobilité nécessaire à leur évolution professionnelle future.

c. **Discerner**, par l'expérimentation HUMAQUITAINE les **conditions les plus pertinentes de réussite sur la mobilité en faveur des publics cibles** : durée et objectifs des actions de mobilité, contenus et thèmes des séjours, organisation ciblée de séjours humanitaires...

d. **Mesurer l'impact du programme sur des groupes test de jeunes.**

e. **Mobiliser les Missions Locales, les CFA et les organismes de formation**, pour constituer des groupes test et groupes témoins composés de **300 jeunes au total**.

## B. ACCOMPAGNER LES POPULATIONS DES PAYS D'ACCUEIL

- Les micro projets doivent **contribuer au développement local** et présenter, autant que faire ce peut, un **effet structurant** pour le territoire ou les populations concernées.
- Les thèmes d'actions peuvent être, notamment, **le développement rural, l'éducation...**
- Les actions doivent intégrer la coopération des acteurs locaux (ONG, formateurs, ...).

## C. EVALUER PAR UN ORGANISME EXTERNE

L'objectif est d'identifier les typologies d'actions de mobilité en adéquation avec les publics cibles pour une meilleure efficacité de l'action publique.

Le dispositif d'évaluation s'appuiera sur 2 groupes composés chacun de **150 jeunes**:

- **une cohorte de jeunes ayant bénéficié d'une action de mobilité en pays francophone,**
- **une cohorte de jeunes ayant bénéficié d'actions de mobilité dans un des pays de l'Union Européenne.**

Ce dispositif d'évaluation sera complété par Kaléido'Scop, Centre d'évaluation situé à St Etienne et identifié comme acteur spécifique de l'Axe 4 programme 2 de l'expérimentation par le Haut Commissariat à la Jeunesse.

L'évaluation portera donc sur les axes suivants :

- valider ou infirmer la pertinence de ces actions selon le postulat de départ,
- en comparant ces groupes témoins avec un groupe témoin en mobilité européenne.

**Des outils d'évaluation (questionnaires, enquêtes ...) seront mis en place par les porteurs de projets, avec l'appui des évaluateurs, dès le départ des actions. Un site informatique recensera les données.**

**LA PLATE FORME AQUITAINE CAP MOBILITE  
37 rue Labottière 33000 BORDEAUX  
05 56 01 55 87**

**vous aidera à monter votre projet, trouver des partenaires à travers les réseaux aquitains, mixer les publics, développer les outils de suivi et de restitution attendus, constituer vos dossiers ...**

## **1 - OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

---

### ***Objectif général***

Accompagner les publics de la formation professionnelle et de l'apprentissage aquitain dans le **développement de projets de mobilité** dans des pays francophones et à favoriser l'initiative locale, contribuer aux échanges et à l'éducation au développement, participer à la valorisation des savoir-faire aquitains à l'étranger.

### ***Objectif spécifique***

Développer des projets visant à favoriser l'acquisition de compétences sociales, culturelles et professionnelles des jeunes aquitains. Contribuer par la présence des accompagnants, formateurs et encadrants à l'éducation des jeunes accueillants et au développement d'initiatives et de projets locaux. Ceci devrait permettre aux bénéficiaires de porter, à leur retour, des regards différents et innovants sur leur environnement. Ces projets permettront également de concourir à une amélioration de l'apprentissage de la vie sociale et culturelle et à développer la mobilité géographique et professionnelle des aquitains.

Les projets doivent mettre en évidence l'existence **d'un ou plusieurs partenaires locaux effectifs**.

## **2 - QUALITE DES SOUMISSIONNAIRES**

---

- **Les Centres de Formation des Apprentis**
- **Les Missions Locales**
- **Organismes de formation**

## **3 - CALENDRIER**

---

- Les dossiers peuvent être déposés tout au long de la durée du programme (2010/2011),
- Entre la date de dépôt et l'attribution de la subvention, il peut s'écouler 6 mois.

## 4 - CRITERES

---

### Critères d'admissibilité

#### LE PROJET

- **Le projet est collectif et bien défini.**
  - **Il s'inscrit dans une démarche d'utilité sociale au bénéfice des populations locales** et doit comporter obligatoirement **3 phases d'intervention** selon le modèle suivant qu'il vous appartient de renseigner à travers la grille de suivi ci-jointe :
- 1) **Une phase amont (avant le départ) comprenant notamment :**
    - le repérage, la mobilisation et l'information des bénéficiaires,
    - le montage du partenariat avec le pays d'accueil,
    - la préparation culturelle à la mobilité,
    - la constitution et la préparation du projet, l'accompagnement pédagogique préalable au départ,
    - l'initiation de la réalisation d'un film (6 minutes) pour la restitution.
  - 2) **Une phase de mobilité proprement dite avec le développement du projet sur place et les prises de vue nécessaires à la constitution du film à restituer :**
    - les détails des outils développés (journal ...)
  - 3) **Une phase aval (au retour)**

Le suivi au retour et recueil des données pour l'évaluation doit permettre de rendre compte du projet et tout particulièrement :

    1. le renseignement des questionnaires relatifs à l'évaluation externe (Kaléido'Scop),
    2. la restitution des résultats avec la production du film (6 minutes) et le cas échéant, une participation à la conférence annuelle sur la mobilité,
    3. la capitalisation et la formalisation des compétences acquises dans un document type « passeport », auto-évaluation.

#### LES BENEFICIAIRES

- Les projets doivent **concerner les publics visés** par l'expérimentation du Haut Commissariat et du Conseil Régional : Jeunes Ayant le Moins d'Opportunité - JAMO.
- ✓ **les apprentis Niveau V** pour des projets proposés par les organismes gestionnaires des CFA et des sections d'apprentissage,
- ✓ **les jeunes Niveau V et Infra** en recherche d'emploi repérés par les Missions Locales dans une démarche d'insertion,
- ✓ les groupes seront majoritairement compris **entre 8 et 10 bénéficiaires maximum**, (sauf dans le cas d'accompagnement de chantiers école ou le nombre de jeune peut être réduit)
- ✓ Les jeunes doivent être âgés de **18 à 25 ans**.
- ✓ l'organisme pourra **constituer 1 groupe, mixer les publics** dès lors que ceux ci correspondent **aux publics éligibles ci-dessus évoqués**.

## CRITERES DE SELECTION

### 1. Géographiques

- Les projets se déroulent obligatoirement dans une zone francophone afin d'éviter pour les jeunes bénéficiaires la barrière de la langue.

### 2. Organisationnels

- Les projets doivent être portés par un CFA ou une Mission Locale ou un organisme de formation dans le cas des chantiers école,
- Les partenaires des pays d'accueil devront être identifiés et associés au projet,
- Les projets doivent majoritairement se dérouler sur une période **de 4 à 6 semaines,**

### 3. Contenu des projets

- ✓ Les projets devront avoir une portée «**d'utilité sociale**»,
- ✓ Ils devront avoir un impact positif sur les aquitains,
- ✓ Ils devront apporter aux jeunes bénéficiaires des compétences sociales nouvelles.
- ✓ Ils devront contribuer au développement d'initiatives et de projets locaux.

### 4. Suivi et évaluation

- ✓ Le porteur devra renseigner le document de suivi joint qui sera annexé à la convention. Ce document permettra de s'assurer de la réalisation des différentes étapes du projet.
- ✓ Chaque porteur de projet devra renseigner les questionnaires informatiques fournis par l'évaluateur externe permettant de cibler les publics et d'analyser les effets du programme HUMAQUITAINE.
- ✓ Les indicateurs et les modalités de recueil seront précisés dans la convention.

## 5 - MODALITES

---

- La subvention versée par la Région intégrera les montants alloués au projet par l'Etat à travers la convention contractée avec le Haut Commissariat à la Jeunesse.
- Elle sera versée à l'organisme (CFA ou Missions Locales ou organisme de formation) et affectée au déplacement et à l'hébergement. Elle s'élève à :

#### Par Jeune

→ **1.080 € en moyenne (sur justificatif)** pour le déplacement et **380 €/mois** pour l'hébergement.

#### Par Structure

→ **les encadrants** bénéficieront d'un montant de **1.000 €** forfaitaire pour accompagner les jeunes (2 encadrants maximum par projet),  
→ la structure d'envoi bénéficiera d'une **somme forfaitaire de 3.000 €** pour frais d'ingénierie au montage du projet.

- La subvention est versée, par virement administratif en deux fois :
  - 80 % à la signature de la convention d'attribution par le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
  - 20 % à la fin de l'action et sur présentation des pièces mentionnées dans le chapitre «Obligations des porteurs de projets retenus».

## 6 - PROCEDURE D'INSTRUCTION

---

- Les dossiers seront instruits par le service FSE/Mobilité Internationale la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Un Comité consultatif composé des Vice-Présidents en charge de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, de la Politique de la Ville, des Conseillers délégués aux Missions Locales et l'Apprentissage, de la Délégation Europe et Internationale, des têtes de réseau représentant les organismes porteurs sera consulté et distinguera les projets à présenter à la Commission Permanente du Conseil Régional qui délibérera sur le choix définitif.
- Les porteurs de projets seront informés par courrier, après délibération de la Commission Permanente, des suites réservées à leur demande.

## **7 - OBLIGATIONS DES PORTEURS DE PROJETS RETENUS**

---

Les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la Région, **DANS LES DEUX MOIS SUIVANT LA REALISATION DE L'ACTION SOUTENUE** :

- **le compte-rendu d'exécution,**  
Ce compte-rendu doit décrire de façon précise les actions menées. Les 3 phases retenues doivent faire l'objet des précisions permettant la lisibilité des moyens mis en œuvre, les éventuelles difficultés rencontrées, le bilan de l'action et les éventuels décalages constatés entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, les suites attendues du projet.
- **la liste des bénéficiaires,**
- **les questionnaires d'évaluation dûment renseignés,**
- **la production du film de 6 minutes maximum** sur la réalisation du projet,
- **le bilan financier, daté et signé, par l'autorité habilitée,**  
Ce relevé doit être présenté sous forme d'un tableau récapitulatif indiquant la nature et le montant des dépenses.  
Les rubriques doivent correspondre à celles présentées dans le budget prévisionnel (voir le formulaire de candidature).
- **les factures ou pièces équivalentes,** attestant des dépenses effectuées dans le cadre du projet. L'intégralité des sommes apparaissant dans le relevé de dépenses doit être justifiée par des factures, fiches de paye ... Ces justificatifs (factures, etc.) doivent être répertoriés dans un tableau récapitulatif reprenant : l'intitulé de la facture, le montant total en euros, la rubrique du relevé de dépenses à laquelle se rattache la facture.

### **ATTENTION** :

Le Conseil Régional ne sera pas tenu de verser la totalité de la subvention et pourra éventuellement demander un remboursement du premier versement si :

- le montant total des dépenses justifiées est **inférieur au coût prévisionnel** du projet. Dans ce cas, la subvention due sera calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées,
- **les justificatifs fournis sont jugés insuffisants** pour évaluer la bonne réalisation de l'opération, et tout particulièrement si la justification de la réalisation physique (par tous moyens) de l'action n'est pas démontrée,
- **le compte-rendu d'activité** ne permet pas de constater la mise en œuvre des moyens alloués à la réussite du projet,
- **le soutien de la Région Aquitaine et du Haut Commissariat à la Jeunesse n'a pu être démontré** tant auprès des bénéficiaires que des partenaires locaux ou ceux du pays d'accueil.

## 8 - DEPOT DES DOSSIERS

---

Le dossier comprendra :

1. **Une lettre à l'attention du Président du Conseil Régional d'Aquitaine**, datée et signée par le représentant légal de l'organisme (nom et qualité du signataire à mentionner), précisant l'intitulé du projet, le partenariat mis en œuvre, le pays et la région concernés, le coût prévisionnel et le montant de la subvention demandée à la Région Aquitaine.
2. **Le formulaire de candidature** à télécharger sur le site du Conseil Régional <http://interventions.aquitaine.fr/article585.html>,

Il prévoit notamment :

- l'historique du projet (expression de la demande et genèse du partenariat),
  - le contenu détaillé de l'action,
  - le calendrier prévisionnel de réalisation,
  - le budget détaillé.
3. **Un courrier des partenaires adressé au « porteur du projet »<sup>2</sup>** (ou pièce probante) attestant du partenariat en cas de dépôt de projet en consortium.

Les dossiers seront déposés et instruits « au fil de l'eau »
--

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
**Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage**  
**A l'attention de Mme Brigitte BABIN**  
Hôtel de Région  
14, rue François-de-Sourdis  
33077 Bordeaux Cédex

### **IMPORTANT :**

**La mention « CANDIDATURE HUMAQUITAINE » doit figurer sur l'enveloppe.**

*«Ce projet est l'un des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets pour des expérimentations en faveur de la jeunesse mis en oeuvre par le haut commissaire à la jeunesse ».*

---

<sup>2</sup> Désigné et reconnu comme tel par les partenaires du projet